



Que faire des affaires de mon ex

Par Morti

Que faire des affaires que mon ex compagnon ne récupère pas ? Il est parti depuis plus d'un an et, même après ma demande par lettre recommandée avec accusé de réception en juillet dernier, il ne se manifeste pas.

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Le courrier précédent a-t-il été retiré ?

Réitérez le courrier RAR, en précisant un délai au delà duquel vous pourrez considérer que ces affaires sont abandonnées et que vous pourrez en disposer.

Par Morti

Bonjour,

Oui, j'ai reçu, en retour l'accusé de réception. Dans mon courrier, je lui laissais jusqu'en septembre pour tout récupérer.

Par yapasdequoi

Au 1er octobre vous êtes donc libre d'en disposer.